



Lettre d'information N°05 - 3 février 2022

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Les néonicotinoïdes à nouveau autorisés : Un arrêté du 31 janvier 2022 autorise l'emploi de semences de betteraves sucrières traitées avec des produits phytopharmaceutiques contenant les substances actives imidaclopride ou thiamethoxam pour les semis de 2022. Il abroge l'arrêté du 5 février 2021 pris pour la campagne 2021. [En savoir plus](#)

L'Etat au secours de la filière porcine : Le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a réuni la filière porcine et les banques pour fixer les objectifs de ce secteur frappé de plein fouet par les conséquences de la crise sanitaire. Outre un renforcement des dispositions conjoncturelles et structurelles, la feuille de route prévoit un plan d'urgence doté de 270 millions d'euros. [En savoir plus](#)

Dans le reste de l'actualité

Conclusions du Varenne agricole de l'eau : Mardi 1er février 2022, le Premier ministre Jean Castex entouré du ministre de l'Agriculture, de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition Ecologique et de l'ensemble des rapporteurs des groupes de travail a donné le clap de fin du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. [En savoir plus](#)

Accord de partenariat économique UE-Japon : Dans le cadre de l'accord économique UE-Japon, les deux parties protégeront 56 nouvelles indications géographiques (IG) supplémentaires. [En savoir plus](#)